

L'an deux mille vingt-deux et le premier février à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes « Ardèche des Sources et Volcans », régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du deuxième étage du château de Blou à Thueyts, sous la présidence de Monsieur Cédric D'IMPERIO, Président.

Membres afférents au Conseil communautaire :	32	Date de convocation	25 Janvier 2022
Membres en exercice :	32	Date d'affichage	25 Janvier 2022
Membres présents :	27	Secrétaire de séance	Pierre CHAPUIS
Membres absents (y compris les procurations) :	5		
Nombre de procurations :	2		
Membres qui ont pris part aux votes :	29		
<i>(y compris les procurations)</i>			

Délégué(e) titulaire	Présent(e)	Délégué(e) titulaire	Présent(e)	Délégué(e) titulaire	Présent(e)	Délégué(e) titulaire	Présent(e)
BERTHON Patricia	X	D'IMPERIO Cédric	X	LAURENT Guy	X	PALLOT Thierry	X
BONNET Georges	Excusé	FABREGES Marie France	X	LEFEBVRE Jean Pierre	X	PEREZ CANO Marcel	Procuration J. GEIGUER
BOUET Lynda	X	FARGIER Gérard	X	LHOPITEAU Eric	X	REYMOND Jean Pierre	X
BOULONI Christian	X	FIALON Dominique	X	MARTIN Nicolas	X	RIEU Dominique	X
BRUN Marc	X	GEIGUER Jacques	X	MEJEAN Florian	Absent	ROBERT Karine	X
CHAPUIS Pierre	X	GINEVRA Stéphane	X	MOULIN Jackie	X	TERME Annie	Procuration J. DALVERNY
CONDOR Alain	X	GUICHARD Cécile	X	NAHAS Sophie	X	TESTON Daniel	Absent
DALVERNY Jérôme	X	HOUETZ Marion	X	ORIVES Eric	X	VEYRENC Yves	X

Administratif : Michel DECHAUD, Sophie BOTTONI, Emmanuelle AILLOUD

**Demandes de subventions projet micro crèche de Jaujac (DETR / DSIL 2022 + Région + CAF/CNAF + CD07) :**

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le projet présenté concernant la réalisation d'une micro-crèche de 12 places sur la commune de JAUJAC et charge le Président de solliciter les subventions auprès des différents partenaires, à hauteur de 80 %.

**1. Demandes de subventions (DETR/DSIL 2022 + Région + CD 07) Voie douce (phase 2) : Liaison Vals les Bains – Lalevade d'Ardèche - Pont de Labeaume – Chirols (Ecomusée) :**

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le projet présenté et charge le Président de solliciter les subventions auprès des différents partenaires, à hauteur de 80 %.

**2. Rapport Quinquennal 2017-2021 Attributions de compensation (AC) :**

Après discussions et échanges sur le rapport 2017-2021, le conseil communautaire prend acte de la présentation du rapport quinquennal.

**3. Modification des statuts de l'Etablissement Public Territorial du Bassin Versant de l'Ardèche (EPTB) – Choix 1 ou 2 Délibération de l'EPTB du 14 octobre 2021 :**

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le projet 2 et rejette le projet 1.

**4. Adhésion au contrat d'assurance groupe risques statutaires :**

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité l'adhésion au contrat groupe proposé par le CDG07.

**5. Désignation d'un(e) délégué(e) suppléant(e) auprès du syndicat ADN :**

Le conseil communautaire désigne à l'unanimité Monsieur Stéphane GINEVRA en remplacement de Monsieur Alexandre MARCHAL qui a démissionné de son mandat de conseiller municipal de Mayres.

**6. Désignation d'un(e) délégué(e) titulaire auprès du PNR :**

Le conseil communautaire désigne à l'unanimité Madame Sophie NAHAS en remplacement de Madame Aurélie LEYNAUD qui a démissionné de son mandat de conseillère municipale de Jaujac.

**7. Convention de régularisation avec la commune de La Souche pour le plan d'eau :**

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la convention de régularisation concernant le plan d'Eau de La Souche, propriété de la commune.

**8. Délégations du Président : Information sur l'avenant à la convention passé avec la région pour les aides économiques aux commerces :**

Le Président expose que la convention avec la Région est prolongée jusqu'au 31.12.2022.

**9. Divers :**

- o Une motion de soutien à la commune de Thueyts est adoptée à l'unanimité concernant le projet de fermeture de la clinique SSR La Condamine de Thueyts, établissement privé du groupe Korian.
- o Les élus vont prévoir de nouvelles dates de réunion concernant la mutualisation de la compétence eau.

Séance levée à 20 heures.

L'intégralité des délibérations est consultable au siège de la communauté de communes.

Le Président,  
Cédric D'IMPERIO.

Secrétaire de séance  
Pierre CHAPUIS.